

# François Vilnet

*Président, Association des professionnels de la réassurance en France (Apref)*

*François Vilnet est diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI ParisTech). Il a débuté chez Air liquide puis a poursuivi sa carrière en réassurance chez Scor, Abeille Re, Axa Re, SAFR, enfin PartnerRe où il a été en charge de la stratégie et du risk management. Il en est aujourd'hui directeur des affaires publiques, avec la responsabilité de toutes les associations professionnelles. Il est aussi président de l'Apref, vice-président de Gareat, président de la commission réassurance de la FFSA et secrétaire du Reinsurance Advisory Board d'Insurance Europe.*

**1** Comment caractériser, en quelques lignes, votre activité et la passion qui vous anime dans son service ?

Mon activité et ma passion se confondent dans un lien étroit entre assurance et réassurance, après quelques années de recherche comme ingénieur, trente-cinq années de réassurance en France et en parallèle trente années de représentation des réassureurs au sein de la FFSA, en coopération avec les assureurs.

Le principal intérêt de la réassurance est son universalité. Elle a ainsi un rôle macroéconomique de stabilité financière à partie liée avec les États, les assureurs et les assurés. Dans cette relation quadripartite, elle joue le rôle de stabilisateur avant l'intervention éventuelle de l'État. Étant internationale et diversifiée entre les différentes branches d'assurance, elle est confrontée à l'ensemble des risques majeurs dans le monde entier.

**2** Quels sont les principaux risques auxquels vous pensez être confronté dans votre activité aujourd'hui ?

Les risques majeurs étant aléatoires et très variables en fréquence et sévérité, sans que l'on puisse déterminer quels seront les prochains ou les plus importants, je me limiterai à deux risques sur lesquels on peut agir

et qui constituent à la fois une menace et une opportunité pour les assureurs et réassureurs mondiaux :

- la sur-régulation mondiale : non seulement les États sont très interventionnistes, mais la gouvernance mondiale ou régionale (G20, Commission européenne...) préconise une régulation très stricte qui envahit depuis la crise de 2008 tous les domaines opérationnels de la banque et de l'assurance (solvabilité, activités, organisation, investissements, gouvernance, reporting...) et fait implicitement peser des risques sur la croissance en renchérissant le capital et en défavorisant les investissements à long terme. Une opportunité serait de faire en sorte d'alléger ces contraintes au service du développement ;

- la sous-assurance mondiale des risques majeurs : elle est générale, en particulier pour les catastrophes et pas seulement pour les pays émergents. À chaque catastrophe fortement réassurée, donc de niveau majeur, on constate un écart entre les dommages économiques et les dommages assurés, soit par manque de sensibilisation au risque, soit par manque de moyens des assurés. Ceci est préjudiciable aux assureurs en termes d'image mais est une opportunité pour les assureurs et réassureurs en termes de développement, à condition de « solvabiliser » la demande ou de créer des partenariats avec les États.

### 3 Dans votre domaine, comment imaginez-vous l'évolution de ces risques ?

Nous nous limiterons dans ce contexte au marché français. Si l'on considère les risques portés par le secteur public en France, ils augmentent mécaniquement par les garanties de passif consenties au marché (voir le rapport de la Cour des comptes de juin 2013 <sup>(1)</sup>), même si elles sont supposées ne jouer que de façon épisodique.

En matière d'assurance, compte tenu du poids du secteur public, auto-assuré comme ailleurs en général, on peut estimer que les risques du patrimoine public en France constituent de facto la première captive de risques en Europe et le premier réassureur, sur la base des engagements pris cumulés. Dans cette configuration systémique, si on peut gérer les risques du patrimoine, il est difficile d'identifier, de gérer et de redistribuer les risques majeurs et émergents au niveau du marché. Tous les risques accumulés portent in fine sur les contribuables dans un contexte de saturation de la pression fiscale et de baisse du consentement à l'impôt.

### 4 Quelle stratégie ou action faut-il, de votre point de vue, mettre en œuvre pour limiter et contrôler les risques-menaces et promouvoir les risques-opportunités ?

Une façon de limiter les effets néfastes de la sur-régulation mondiale serait de l'appliquer aux États, qui devraient dès lors en limiter les effets. Par ailleurs, les risques de marché font peser en France une épée de Damoclès sur les comptes publics. La stabilisation des risques publics pourrait passer par une combinaison d'assurance patrimoniale, à effet stabilisateur et de limitation des risques majeurs, dans le cadre de régulation privée actuel, qui aurait un effet de révélateur, avec une quantification des risques majeurs et des garanties d'État afférentes.

Le développement de l'assurabilité et de la limitation de la sous-assurance, dans le contexte français, serait

favorisé autant par des assurances obligatoires ou incitatives que par le développement systématique de la gestion des risques comme outil de marché et par la renaissance d'une véritable place internationale d'assurance et de réassurance, favorisant la distribution des risques.

### 5 Quelle action collective souhaiteriez-vous voir se développer pour préparer l'avenir ?

L'action collective en France pourrait concerner en premier lieu le suivi de la gestion des risques du patrimoine public puis la gestion des risques au niveau national.

Pour identifier les risques macroéconomiques de catastrophes au niveau national ainsi que gérer et cantonner l'ensemble des risques dommages au niveau national, on pourrait imaginer un partenariat public-privé appuyé sur le transfert des risques publics sur une base normée selon les règles ou pratiques en vigueur pour le secteur :

- création d'une fonction transversale d'État de gestion des risques du marché au niveau pays ;
- transfert des risques du patrimoine public dans une captive de marché sur base Solvabilité II (solvabilité, gouvernance, gestion des risques).

Il s'agirait d'une entreprise à long terme, innovante pour l'État, créatrice de valeur pour le marché et protectrice pour les contribuables.

#### Note

1. Rapport de la Cour des comptes de juin 2013 sur les engagements hors bilan de l'État. Disponible en PDF : [www.ccomptes.fr/rapport\\_recensement\\_engagements\\_hors\\_bilan\\_Etat.pdf](http://www.ccomptes.fr/rapport_recensement_engagements_hors_bilan_Etat.pdf)